

## **POSTULAT CONCERNANT LES CHICANERIES DES PLANTAZ**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce postulat ne concerne pas une nouvelle bande de jeunes qui sévirait dans notre belle cité, mais des chicanes situées entre l'arrêt de bus des Plantaz et celui de Bel-Automne.

Ces chicanes, qui abritent des places de parcs et dont vous trouverez une photo en annexe, sont là pour ralentir le trafic. Si leur rôle premier de ralentisseur de trafic n'est absolument pas à remettre en cause, il semblerait quand même que la disposition de ces chicanes cause des désagréments et sont dangereuses, notamment pour les bus des TPN.

Le 20 Avril 2009, un accrochage eut lieu entre un bus et une voiture, sans provoquer de gros dégâts, fort heureusement. Cet accident a quand même fini devant le préfet, puis devant le tribunal de police. Le tribunal dans son jugement rendu le 26 Novembre 2009 indique « *qu'il serait bien de modifier les obstacles du chemin des Plantaz* ».

Durant l'audience, il a été fait mention de la situation délicate de ces chicanes. Monsieur Pierre-Marc Iseli (Président de la section SEV TPN NSTCM TELEDOLE) « *a confirmé que cet endroit posait des problèmes récurrents. Il a expliqué que le conducteur du bus devait commencer à s'engager dans le virage, soit commencer à contourner l'obstacle, pour voir si un véhicule arrivait en sens inverse, compte tenu des angles de vision, et, le cas échéant, ralentir ou s'arrêter.* » (Extrait du jugement)

Le jugement du tribunal n'est pas mis en annexe pour des raisons bien compréhensibles car il indique les noms des protagonistes mais est à disposition de la commission et de la Municipalité le cas échéant.

Une pétition a été faite par le syndicat SEV et signée par les chauffeurs de bus pour dénoncer la dangerosité de ces ralentisseurs. Le texte de cette pétition est en annexe du postulat.

Il faut ajouter que si les conducteurs ou passagers de voitures ont l'obligation de mettre la ceinture de sécurité, ce n'est pas le cas dans les transports publics où les gens n'ont pas de protection en cas de freinage brusque ou d'accrochage.

Par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je demande à la Municipalité de réexaminer les chicanes situées entre le chemin des Plantaz et Bel-Automne, afin de trouver une solution à cette zone délicate et dangereuse pour les bus TPN. Une solution qui permette de lutter contre les vitesses excessives à cet endroit sans péjorer à la sécurité légitime des passagers et des chauffeurs des TPN.

Je demande que ce postulat soit envoyé en commission pour étude et rapport.

Patrick Buchs  
Les Verts

*Annexe 1*



## Annexe 2

Concerne : le passage difficile entre l'arrêt de bus Plantaz et l'arrêt Bel Automne.

Mesdames, Messieurs,

Nous aimerions attirer votre attention sur un phénomène récurant entre l'arrêt de bus des Plantaz et l'arrêt Bel Automne.

Il y a des places des parcs en quinconces qui font office de chicanes. Notre passage est toujours aléatoire. Il est très fréquent que nous nous lancions, et qu'à mi-chemin, nous nous retrouvions face à face avec une voiture, que nous ne pouvions voir car masqué par le virage. Le facteur important là-bas, est, la différence de vitesse possible entre un bus et une voiture.

Ces chicanes ne ralentissent que les bus. Cette configuration ne nous laisse pas de choix. Il faut nous lancer à un moment ou à un autre, très souvent, les automobilistes adaptent leur vitesse et nous pouvons croiser sans problème, mais malheureusement, il arrive que certains ne comprennent pas et force le passage, prenant des risques inconsidérés pour passer leurs obstacles avant nous (les voitures parkées.) Ils accélèrent à fond voyant notre faible vitesse, mais quand ils ont passé leur obstacle, ils se retrouvent en face du bus avec une vitesse inadaptée, 50km à l'heure dans cette configuration est très excessive, et malheureusement quand ça touche, la faute nous incombe puisque c'est le bus qui a l'obstacle, ce dernier est bien plus long dans notre sens que dans l'autre.

Faible vitesse du bus plus obstacle plus long = prise de risque à chaque passage

Donc, il nous semble quand cas d'accrochage, là-bas surtout, et partout d'ailleurs, il est impératif d'effectuer une lecture de notre tachygraphe (même si c'est un tachygraphe à puce.) Si cette lecture n'est pas effectuée, nous ne comprenons pas comment la situation peut être évaluée !!! si vous ne disposez pas de ses données .

Il est impératif de former ces policiers à la lecture de ces nouveaux tachygraphes

Rédacteur Pierre-Marc Iseli

Président section SEV TPN NSTCM TELEDÔLE